



# COMPTE RENDU

## Comité Technique de Réseau (CTR)

### de la Direction Générale de l'Armement – DGA

9 décembre 2020

Le Délégué Général pour l'Armement a présidé ce Comité Technique de Réseau de la DGA. Il était assisté par le DRH DGA, les directeurs et directrices des différentes directions de la DGA. Etaient présente l'équipe du dialogue social de la DGA.

**Vos représentants UNSA Défense élus au CTR DGA :** Patrick ROUVIER, Stéphane SIMON, Eric MAURICE, Stéphanie PIVOTEAU

#### ORDRE DU JOUR

##### Introduction par le Délégué

- 1/ Suites des CTR DGA précédents
- 2/ Point de situation sanitaire global DGA
- 3/ RETEX de la crise sanitaire COVID-19
- 4/ Plan de progrès DGA Evolution : avancement des chantiers

##### 5/ Budget

- 6/ Ressources Humaines
- 7/ Bilan des réunions GT DT 2020
- 8/ Questions diverses

#### INTRODUCTION PAR LE DELEGUE

Le Délégué général pour l'armement répond à certaines remarques des déclarations liminaires.

Les thèmes relatifs à la situation sanitaire et au télétravail seront traités lors des points à l'ordre du jour. La création de l'Agence du Numérique de Défense (AND), voulue par la ministre, est destinée à assurer la robustesse des programmes numériques du ministère des armées. Le délégué prend pour exemple le programme « source solde », dont la DGA a repris le pilotage et a su prouver sa maîtrise sur les systèmes d'information complexes. Cette agence, comme l'AID, a été créée au service de l'ensemble des directions de notre ministère. Début 2021 verra la mise en place d'une équipe pour un fonctionnement à l'été 2021. L'AND est rattachée au délégué et gérée par un comité présidé par ce dernier. L'UM SNum représente le socle de cette nouvelle structure. Une présentation au CTR DGA sera réalisée à la mi-2021.

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) imposent une rupture avec les commissions d'avancement paritaires (CAP) en ce qui concerne l'avancement. Dorénavant pour le soutien des dossiers d'avancement, le dialogue social est limité. Il se matérialise par des réunions informelles en bilatérale entre les organisations syndicales (OS) et les Autorités Territoriales d'Emploi (ATE – référent DGA sous-directeur du CPP RH de proximité) pour les avancements décidés en local (ex CAPL) ou Autorité Centrale d'Emploi (ACE – DRH DGA centrale) pour les avancements décidés en central (ex CAPC). La DGA s'attache à décliner les nouvelles règles mises en place par la loi de transformation de la fonction publique.

#### 1/ Suites des CTR DGA précédents

##### 1.1/ Approbation des procès-verbaux

Approbation des procès-verbaux des réunions des CTR DGA extraordinaires « COVID-19 » des 27/08/2020 et 27/10/2020.

##### 1.2/ Examen des suites données aux délibérations et actions en cours

Point de situation de l'accompagnement des agents dans le cadre du transfert à la DMAé. Situation clarifiée, les mobilités ont été signées et les dossiers sont en cours de clôture.

Une trame de tableau récapitulatif des causes de départ des ICT/TCT a été transmise aux OS pour avis. Les informations contenues dans ce fichier relèvent du bon vouloir déclaratif de chaque agent sans pouvoir exiger et vérifier la véracité des informations renseignées. Ce tableau pourra être mis à jour au fil du temps, il sera présenté en CTR.

#### 2/ Point de situation sanitaire global DGA

La situation sanitaire au 03/12/2020 est présentée en séance avec des éléments relatifs à la situation administrative des effectifs : 65% de l'effectif total DGA est sur site, 27% en télétravail, 0,2% en ASA, 7,8% en congé ordinaire ou maladie non COVID. On dénombrait en date du 3 décembre 22 cas suspects ou confirmés de COVID 19 à la DGA. 433 agents sont guéris. Le nombre de personnels contaminés est à la baisse ces derniers jours. Le pourcentage de télétravailleurs est plus important sur Balard, soit 39%

du personnel. Les situations de télétravail se décomposent comme suit : 2 jours/semaine pour la majorité des télétravailleurs et 5 jours/semaine pour 10% d'entre eux. Maintien de la capacité pour poursuivre nos missions mais dans le respect absolu de la santé de nos personnels. Le délégué estime que nous avons atteint un point d'équilibre.

### 3/ RETEX de la crise sanitaire COVID-19

---

#### Suites données aux décisions du mois de juin :

- Au niveau local le management de proximité a engagé une redéfinition des objectifs individuels tenant compte de la crise. Un effort a été consenti pour favoriser le partage de l'information et conserver le lien social.
- Des actions communes à l'ensemble des directions de la DGA avec la mise en place d'une foire aux questions est en ligne sur Totem depuis le mois d'octobre. Le télétravail temporaire se poursuit (note DGA du 10/07/2020), avec une simplification des traitements dans HQTime et le déploiement de moyens supplémentaires. Des ajustements de dotations en moyens numériques sont en cours suite au RETEX de la deuxième phase de confinement.

Au sein de la DGA le mode de télétravail à temps partiel est compatible avec la continuité d'activité en tenant compte du maintien du lien social avec le retour sur site. Ce système va se poursuivre jusqu'à mi 2021. Il permettra, lors d'un premier retex, de définir le *modus operandi* du télétravail normal. Un effort substantiel a été consenti pour atteindre le fonctionnement d'aujourd'hui, le délégué remercie le S2NA pour ce résultat (5650 agents de la DGA sont dotés de clés 4G – soit 60% des agents – contre 1750 avant le confinement – entre mars et juin 3900 clés ont été distribuées). La fragilité des réseaux est expliquée par un basculement rapide, avec une consommation réseau confrontée à des pics de charge qui a nécessité le renforcement des serveurs. Cette croissance rapide a été difficile à accompagner. Cette charge induite est consécutive au nombre important d'utilisateurs de clés 4G. Les constats de la revue de performance font apparaître des difficultés de contacts avec l'industrie, cela nécessitera la mise en place de processus adaptés. Nous ne sommes pas au bout de l'affaire, la société Orange rencontre aussi des difficultés sur les consommations nationales réseaux. Les choses se stabilisent car les infrastructures évoluent à leur rythme, mais ce n'est pas satisfaisant.

### 4/ Plan de progrès DGA Evolution : avancement des chantiers

---

La capacité numérique classifié (CNC), mise en place début 2021, est destinée à permettre des échanges numériques avec l'industrie. Il est prévu d'élargir sa capacité à d'autres programmes. **Dans le cadre des réformes ministérielles** portées par la DGA l'Innovation pilotée par l'agence d'innovation de défense (AID) **s'appuie sur les relais d'innovation dans les centres techniques** (6 clusters dans les centres de la DT). Dans le domaine du numérique, une équipe de coordination en matière d'intelligence artificielle (IA) est en place au sein de l'AID. **Une montée en puissance de l'UM SNum** qui est dédiée à la modernisation du socle numérique du MINARM (cf. introduction par le délégué).

**L'impact de l'organisation centrale du Ministère des Armées (OCM)** sur la DGA entraîne un redéploiement de postes d'administration centrale (AC) et d'un renforcement des « écosystèmes » locaux. Cette déconcentration se décline en 2 volets :

- **Réduction de 75 postes** à la DGA d'ici 2021, il s'agit de postes sortis de la plaque parisienne vers la province. Sont concernés 58 postes d'ici fin 2020 (postes SEREBC), il n'y aura pas de mutations d'office.
- **Suppression de 50 postes fin 2020.**

Dans le cadre de l'OCM, le sujet concernant la « sincérisation » des effectifs ne portait que sur les postes non décrits en organisation. Ce point ne concerne pas la DGA.

**Les chantiers de simplification se poursuivent**, un accompagnement central, à la demande, sera réalisé pour des initiatives locales. La réaffirmation du management verra le lancement du programme d'accompagnement des managers de proximité.

### 5/ Budget

---

#### Exécution 2020

**P146** (équipement des forces) : niveau d'engagement prévu à la fin de l'année 2020 : 22,6 Md€. Autour de 17mds pour des opérations reportées sur 2021. Ceci entraîne une baisse des engagements. Un gros effort a été réalisé pour payer l'industrie. La réserve de précaution a été partiellement levée notamment pour les OPEX.

**P144** (environnement et prospective de la politique de défense) : le niveau d'engagement prévu à la fin de l'année 2020 s'élève à 996 M€. La réserve de précaution est partiellement gelée.

Le délégué confirme le respect de la trajectoire LPM.

Le coût d'intervention (CI) de la DGA pour 2020 est estimé à 1,12 Md€. Ce chiffre comprend les acquisitions liées à la crise sanitaire (4000 clés 4G, 800 PC, 600 Jabra, 750 000 masques en centrale DGA, ...).

#### Loi de finance initiale (LFI)

**P146** : 13,7 Md€ de ressources budgétaires en crédits de paiements en hausse de 1,1 Md€ soit 65% de l'augmentation de la mission défense (+ 1,7 Md€). Près de 16,1 Md€ de besoins d'engagements, soit une diminution de 29 % par rapport à 2020, qui était une année « exceptionnelle ».

**P144** : 1,17 Md€ de besoins d'engagements (+18% / 2020), 901 M€ de crédits de paiements (+ 9,7%/2020).

**CI prévisionnel** est stable par rapport à 2020 à hauteur de 1,12 Md€.

## 4.1/ Effectifs, recrutements, transferts et IDV : perspectives 2020

PÉRIMÈTRE DÉMARCHE D'ORIENTATION (Dor)  
ÉVOLUTION PAR DIRECTION 2013-2020

Dor	2019		2020	
	Cible 2019 ETPE	Réalisé* 31/12/2019	Cible 2020 ETPE	Réalisé 31/05/2020
AID	98	83	110	86
DS	296-297	285		
S2IE			115-117	109
SASD			188-190	179
DI	197-199	200	198-199	182
DT	6485-6517	6566	6563-6596	6523
DO	1205-1210	1187	1219-1225	1203
DP	326-328	296	329-331	303
DRH	306-308	296	306-307	309
SMQ	867-871	835	874 -878	846
NSP	23	21	24	24
SSDI	135	130	145 ou 148	138
COMM	42	39	42	40
DGA/AC	15	15	15	17
TOTAL DGA	<b>9995-10043</b>	<b>9951</b>	<b>10128-10179</b>	<b>9958</b>

En 2019 la DGA a bénéficié de la non réalisation de la totalité du recrutement des armées. Cet état de fait a été rectifié par les armées qui ont réalisé la totalité de leurs droits à recrutement en 2020, ce qui a amené la DGA à revoir ses effectifs cibles à la baisse. La baisse du BOP P2 (budget opérationnel de programme crédit de personnels) a freiné les entrées de personnels en fin d'année 2020. La DGA rencontre des difficultés pour faire rentrer des fonctionnaires. La trajectoire non compensable (soit 10031) est toujours dans une tendance haussière, elle ne tient pas compte de l'ajustement annuel de la programmation militaire (A2PM) et masque les flux d'entrée/sortie. Les entrées en effectifs se font au 2<sup>ème</sup> semestre d'où le décalage constaté. Le DOr maintient une avance de prêt de 185 ICT.

## BILAN PLANS DE RECRUTEMENTS

Recrutements réalisés au titre des droits  
du plan de recrutement de l'année

	Recrutements réalisés au titre des droits du plan de recrutement de l'année		Plan de recrutement 2020
	2019	Réalisé au 31/10/2020	
Niv I	559	296	440
IA	24	22	26
IETA	37	37	37
ICT	472+7	214	337+7
Autres Niv I	19	23	33
Niv II	96	53	89
TCT	76	39	47
Autres Niv II	20	14	42
Niv III	20	15	26
ASC 84-16		2	2
Autres Niv III	20	13	24
Ouvriers	15	16	45
TOTAL	690	165	600

44 ouvriers recrutés en 2020, 1 recrutement reporté en 2021

## POINT DE SITUATION APPRENTIS 2020

Diplômes préparés 2019-2020	VOLUME
BAC PRO - BAC PRO+1	7
BTS, DUT	28
LICENCE-LICENCE PRO	6
MASTER	16
INGENIEUR	41
TOTAL	98

Apprentis recrutés à la DGA à l'issue de leur apprentissage				
	2018	2019	2020	TOTAL
ICT	11	10	9	30
TCT		4	2	6
OE	3	2		5
ASC		1		1
TOTAL	14	17	11	42

## Cadrage 2020 DGA en apprentis = 168

101 apprentis accordés par note DRH-MD du 05/02/2020 et 67 supplémentaires.

Au 9 novembre 2020, 159 apprentis sont en activité à la DGA.

A la date du CTR DGA ce sont 13 apprentis qui ont été recrutés en 2020 à l'issue de leur apprentissage.

UNSA Défense se félicite de l'augmentation significative du nombre d'apprentis à la DGA et demande une augmentation significative des embauches à l'issue de l'apprentissage. Il faudrait tirer pleinement profit de l'investissement et du travail de formation accomplis lors de l'apprentissage en recrutant tous les diplômés qui le souhaitent.

## INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE (IDV) / RUPTURE CONVENTIONNELLE (RC)

IDV	BILAN IDV 2019 (31/12/2019)				BILAN IDV 2020 (22/10/2020)				Rupture conventionnelle (19/11/2020)		
	intentions	accordées	Non accordées	Autres <sup>(1)</sup>	intentions	accordées	Non accordées	a u t r e s	demandes	Avis favorable <sup>(2)</sup>	Avis défavorable <sup>(2)</sup>
Ouvrier de l'Etat	37	9	15		25	4	5		4		4
Fonctionnaire	3		2		6		1		5		5
Contractuels	3	1 (ASC)	2 (ICT/TCT)		6		3		11	1 (ICT) 1 (TCT)	9
TOTAL	43	10	19	14	37	4	9	24	20	2	18

(1)Autres : désistements, non conditionnant, (2) Avis DRH-MD/MAR (mission accompagnement restructuration)

L'UNSA Défense a demandé le bilan sur les ruptures conventionnelles (RC). Ces indicateurs comparés d'une année à l'autre peuvent, à plusieurs titres, être représentatifs du moral des agents et de leur intérêt à travailler à la DGA.

## CPF 2020 : point de situation post-IEIA

CPF	Nombre de demandes
Besoins CPF exprimés lors des IEIA	663
Dossiers non déposés, incomplets ou annulés par l'agent	510
Dossiers reçus non éligibles au CPF	7
Dossiers reçus éligibles au CPF	146
Dossiers rejetés	21
CPF validés	125

153 dossiers reçus. Certains ont été réorientés et requalifiés car il s'agissait d'un besoin lié au poste. 12 demandes sont validées avec réserve. Elles nécessitent un cofinancement. Le seuil correspondant à ce cofinancement est de 3000€.

21 rejets pour absence de définition précise de projet pro ou absence de projet.

## 7/ Bilan des réunions GT DT 2020

Diverses réunions du groupe de travail de la direction technique se sont déroulées au cours de l'année 2020. Les sujets abordés avaient fait l'objet d'une première réunion en présentiel début 2020 lors de laquelle les OS s'étaient exprimées pour décider du contenu des GT DT.

**GT DT du 27/05/2020 :** Avancement du chantier de la sécurité dans les activités de la DT (SADT) / Aspects RH DT/ Programmation et planification des activités de la DT/ Innovation à la DT.

**GT DT du 24/11/2020 :** Homologations SSI (sécurité des systèmes d'information) / EMPIRE (Ensemble de Moyens pour la Protection des Informations numériques, des Réseaux et des Emprises) et impact sur les centres / Bilan – historique des RPS à la DT / IST (informatique scientifique et technique) à la DT –point de situation.

L'UNSA Défense avait demandé et obtenu, lors de l'élaboration du calendrier des réunions 2020, l'inscription du dossier concernant la mise en œuvre pour les fonctionnaires et les contractuels de régimes indemnitaires compensatoires pour les embarquements à bord des navires de surface ou sous-marins, pour les projections pour essais, pour les plongeurs scaphandriers, ... Ce dossier sera pris en compte lors de la première réunion de 2021. La directrice technique explique attendre des éléments de réponse de la part des instances du MINARM, les propositions ne sont pas actuellement suffisamment fiabilisées. Le sujet est suivi de très près par vos représentants UNSA Défense.

## 8/ Questions diverses

### RIFSEEP 2020 :

#### Complément indemnitaire annuel (CIA)

CORPS	2018		2019		2020	
	Montant de référence	Taux de construction budgétaire	Montant de référence	Taux de construction budgétaire	Montant de référence	Taux de construction budgétaire
Attachés d'administration de l'Etat	1200	1300	1 300	1 640	1 500	2 000
Secrétaires administratifs	660	730	755	885	900	1050
Adjointes administratifs	410	460	555	615	620	700
Ingénieurs d'études et de fabrications	1200	1300	1 300	1 640	1 500	2 000
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications	660	730	755	885	900	1050
Agents techniques du ministère de la défense	410	460	555	615	620	700
CED			1300	1640	1500	2000

Malgré le confinement, la gestion du complément indemnitaire annuel (CIA) **n'a pas été retardée**. La transmission des montants aux organismes payeurs a été réalisée fin juin pour une mise en paye fin octobre, dans le respect du calendrier prévu. La mise à disposition des lettres d'information CIA auprès des RH de proximité a été réalisée mi-septembre.

**Le taux de construction budgétaire** constitue l'enveloppe octroyée pour le CIA. **Toute attribution d'un CIA en dessous du montant de référence doit être justifiée.**

### Clause de revoyure

**La clause de revoyure** permet une augmentation du montant annuel équivalent pour chaque corps à 25 % du ticket mobilité le plus élevé (soit 500€ bruts pour les cat. A/Niv. I - 315€ bruts pour les cat B/Niv. II - 250 € bruts pour les cat C/Niv. III) à condition de ne pas avoir connu de mobilité durant les 4 dernières années.

Le calendrier pour 2020 prévoyait une mise en paiement en juillet 2020.

Les populations concernées à la DGA sont :

- Les adjointes administratifs – 2<sup>ème</sup> annuité (adhésion au 01/12/2014)
- Les Attachés (adhésion au 01/10/2015)
- Les ATMD (adhésion au 01/12/2015)
- Les administrateurs civils (adhésion au 01/07/2015)

## 8/ CONCLUSION

Les propos tenus par vos représentants UNSA Défense dans leur déclaration liminaire sont confirmés au sortir de cette réunion. L'année 2020 a été éprouvante pour les agents, à un niveau assurément jamais atteint depuis la création de la DGA. Les agents sont las ! Nous confirmons aussi la nécessité de tendre l'oreille pour s'efforcer de saisir un mot sur deux de la conférence téléphonique à laquelle nous venons d'assister, par contre nous n'avons pas été déconnectés ! Il n'en demeure pas moins que la DGA poursuit sa marche en avant, les femmes et les hommes qui la composent s'adaptent au quotidien redoublant leurs efforts pour maintenir l'activité avec les moyens du bord. Ils supportent une charge de travail accrue, mais jusqu'à quand ? L'UNSA Défense a appelé l'attention du délégué sur la recrudescence de signaux faibles concernant la santé des agents. Il est urgent de recruter pour absorber la charge de travail supplémentaire induite par la crise sanitaire, ce n'est pas dans un an qu'il s'agit de recruter, c'est maintenant ! et surtout les bonnes compétences et au bon endroit !

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus CTR

Patrick ROUVIER ([patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr](mailto:patrick-christian.rouvier@intradef.gouv.fr)), Stéphane SIMON ([stephane.simon@unsa-defense.org](mailto:stephane.simon@unsa-defense.org)), Eric MAURICE ([eric.maurice@intradef.gouv.fr](mailto:eric.maurice@intradef.gouv.fr)) et Stéphanie PIVOTEAU ([stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr](mailto:stephanie.pivoteau@intradef.gouv.fr))